



## Absence matinée pour consultation post opératoire acc de travail

Par **tropvitebroum**, le **10/10/2014** à **22:45**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de travail qui a nécessité une intervention chirurgicale. L'accident de travail a été ouvert le 11 mars 2014 et fermé avec séquelles le 12 sept 2014. Durant la période de l'accident de travail, j'ai travaillé sauf la période de l'opération. Le chirurgien m'a fixé un RdV de contrôle post-opératoire le 18 juillet 2014 dans la matinée et j'ai eu une attestation de présence pour ce contrôle. Je suis arrivé au travail à 13h30, et j'ai travaillé l'après-midi. Mon employeur n'accepte pas l'attestation et m'oblige de prendre une demi-journée de congés. Je voudrais savoir si cela est normal car j'étais en accident de travail, j'ai été présent au travail l'après-midi et j'ai bien fourni l'attestation de présence à ce RdV obligatoire. L'employeur était averti que j'allais avoir ce RdV au moins un mois à l'avance. Le secrétariat du chirurgien me dit que je n'ai pas à poser 0.5j de congés car j'étais en accident de travail et l'attestation est largement suffisante.

Quel est votre avis?

Je vous remercie par avance,

tropvitebroum

Par **tropvitebroum**, le **24/10/2014** à **00:39**

Je ne sais vraiment pas quoi faire...